

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révisé le: 08.10.2024

Orange Menthol Aroma

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 1 sur 13

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Orange Menthol Aroma

UFI: MT1G-183U-W004-NM44

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Arôme

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Culami GmbH & Co. KG
Rue: Grimbergstrasse 12B
Localité: D-45889 Gelsenkirchen
Téléphone: 020917765011
E-mail: support@culami.com
Personne à contacter: Philip Behrendt
E-mail: qs@culami.com

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société: noSmoky (Supper GmbH)
Rue: St. Klemensstrasse 10
Localité: CH-2544 Bettlach
Téléphone: +41 (0)32 621 69 10
E-mail: info@nosmoky.ch
Numéro de revers: 8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 3; H412
Libellé des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage**

Essence d'orange
(R)-p-menthadi-1,8-ène; d-limonène
Essence de menthe poivrée
Extrait d'orange

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 2 sur 13

Linalol; 3,7-diméthyl octa-1,6-diène-3-ol; DL-linalol

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE
P210

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Éliminer le contenu/récipient dans une installation appropriée de recyclage ou d'élimination.

- P273
- P302+P352
- P305+P351+P338
- P501

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

Composants pertinents

N° CAS	Nom de la substance			Proportion
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification (règlement (CE) n° 1272/2008)			
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)			50 - < 55 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
51115-67-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutanamide			4 - < 5 %

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma		
Révisé le: 08.10.2024	Numéro de matériel: DL-SL-013	Page 3 sur 13

N° CAS	Nom de la substance		Proportion
	256-974-4		
	Acute Tox. 4; H302		
4940-11-8	2-éthyl-3-hydroxy-4H-pyran-4-one		2,5 - < 2,8 %
	225-582-5		
	Acute Tox. 4; H302		
8008-57-9	Essence d'orange		1,5 - < 1,8 %
	616-926-9		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226		
	H315 H317 H304 H400 H410		
2216-51-5	L-menthol		1 - < 1,5 %
	218-690-9	01-2119458866-21	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319		
5989-27-5	(R)-p-menthadi-1,8-ène; d-limonène		0,5 - < 0,9 %
	227-813-5	601-096-00-2	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226		
	H315 H317 H304 H400 H412		
8006-90-4	Essence de menthe poivrée		0,5 - < 0,9 %
	616-900-7		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H317 H304		
	H412		
68606-94-0	Extrait d'orange		0,1 - < 0,5 %
	614-649-8		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H317 H304		
	H411		
78-70-6	Linalol; 3,7-diméthyl-octa-1,6-diène-3-ol; DL-linalol		0,1 - < 0,5 %
	201-134-4	603-235-00-2	
	Skin Sens. 1B; H317		

Libellé des phrases H et EUH: voir rubrique 16.

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Nom de la substance	Proportion
		Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA	
64-17-5	200-578-6	Éthanol (cf. alcool éthylique)	50 - < 55 %
		par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); oral: DL50 = 10470 mg/kg	
51115-67-4	256-974-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutanamide	4 - < 5 %
		oral: ETA = 500 mg/kg	
4940-11-8	225-582-5	2-éthyl-3-hydroxy-4H-pyran-4-one	2,5 - < 2,8 %
		oral: ETA = 500 mg/kg	
8008-57-9	616-926-9	Essence d'orange	1,5 - < 1,8 %
		cutané: DL50 = 5000 mg/kg; oral: DL50 = 5000 mg/kg	
2216-51-5	218-690-9	L-menthol	1 - < 1,5 %
		oral: DL50 = 2046 mg/kg	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 4 sur 13

N° CAS	N° CE	Nom de la substance	Proportion
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-menthadi-1,8-ène; d-limonène	0,5 - < 0,9 %
	cutané: DL50 = > 5000 mg/kg; oral: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Un traitement médical est nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement, tenir compte du risque d'aspiration.

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)

depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

Urgences sanitaires: 144

Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome isolant et une combinaison de protection chimique. Combinaison de protection intégrale.

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone dangereuse. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards au moyen d'un jet d'eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Indications générales**

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Veiller à une ventilation suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 5 sur 13

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se disperser de manière incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, absorbant d'acides, absorbant universel). Traiter le matériau absorbé conformément à la rubrique élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7

Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8

Élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Indications sur les mesures générales d'hygiène au poste de travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Établir et respecter un plan de protection de la peau! Se laver soigneusement les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail, se doucher si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients

Tenir le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec: comburants. Substances dangereuses pyrophoriques ou auto-échauffantes.

Classe de stockage selon TRGS 3 (Liquides inflammables)

510:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide pour cigarettes électroniques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	F/m³	Limite de	Remarque	Espèce
					grenzungsfaktor		
5989-27-5	(R)-p-menthadi-1,8-ène (D-limonène)	5	28		4(II)	H, Y	TRGS 900
64-17-5	Éthanol	200	380		4(II)	Y	TRGS 900

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

Valeurs DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Type de DNEL	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)				

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 6 sur 13

N° CAS	Désignation			
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	systémique	950 mg/m ³
DNEL travailleur, long terme		cutanée	systémique	343 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m ³
DNEL consommateur, long terme		cutanée	systémique	206 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		orale	systémique	87 mg/kg p.c./j
2216-51-5	L-menthol			
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	systémique	132 mg/m ³
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	local	10 mg/m ³
DNEL travailleur, aigu		par inhalation	local	10 mg/m ³
DNEL travailleur, long terme		cutanée	systémique	19 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		par inhalation	systémique	33 mg/m ³
DNEL consommateur, long terme		cutanée	systémique	9,4 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		orale	systémique	9,4 mg/kg p.c./j

Valeurs PNEC

N° CAS	Désignation	
Compartiment environnemental		Valeur
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		0,63 mg/kg
2216-51-5	L-menthol	
Eau douce		0,0156 mg/l
Eau douce (rejet intermittent)		2,37 mg/l
Eau de mer		0,0156 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,289 mg/kg
Sédiment marin		0,0289 mg/kg
Sol		48,4 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes-masque.

Protection des mains

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 7 sur 13

Lors de la manipulation de substances chimiques, seuls des gants de protection chimique portant le marquage CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres doivent être portés. Les gants de protection chimique doivent être sélectionnés en fonction du poste de travail, selon la concentration et la quantité de substances dangereuses. Il est

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

recommandé de vérifier avec le fabricant des gants la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications particulières.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide	
Couleur:	limpide	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Inflammabilité:	non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:		24 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
Valeur du pH:	non déterminé	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	facilement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):		0,90 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Propriétés des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations

Informations sur les classes de danger physique

Risques d'explosion
Le produit n'est pas: explosible.
Propriétés oxydantes
Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation: non déterminé
Teneur en solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 8 sur 13

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lors d'un stockage à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des sources de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculée

ETA (orale) 7481 mg/kg; ETA (cutanée) > 2000 mg/kg; ETA (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ETA (inhalation poussière/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)				
	orale	LD50 10470	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
		mg/kg			
	par inhalation (4 h), vapeur	LC50 124,7	Rat	ECHA	OECD Guideline 403
		mg/l			
51115-67-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutanamide				
	orale	ATE 500			
		mg/kg			
4940-11-8	2-éthyl-3-hydroxy-4H-pyran-4-one				
	orale	ATE 500			
		mg/kg			
8008-57-9	Essence d'orange				
	orale	LD50 5000	Rat		
		mg/kg			
	cutanée	LD50 5000	Lapin		
		mg/kg			
2216-51-5	L-menthol				
	orale	LD50 2046	Rat	ECHA	
		mg/kg			
5989-27-5	(R)-p-menthadi-1,8-ène; d-limonène				
	orale	LD50 > 5000	Rat	GESTIS	
		mg/kg			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 9 sur 13

N° CAS	Désignation				
	cutanée	LD50	> 5000	Lapin	GESTIS
		mg/kg			

Effet irritant et corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Essence d'orange, (R)-p-menthadi-1,8-ène, d-Limonen, Essence de menthe poivrée, Extrait d'orange, Linalol, 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol, DL-Linalool)

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Mutagenécité sur les cellules germinales: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénécité: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Autres informations

Le mélange est classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50	15400	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA
		mg/l				other: EPA-660/3-75-
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50	ca.	96 h	Pseudokirchneriella	ECHA
		22000 mg/l			subcapitata	OECD Guideline 201
	Aiguë	EC50	5012	48 h	Ceriodaphnia dubia	ECHA
						other: ASTM
	Toxicité pour les crustacés	mg/l				E729-80
	Toxicité pour les algues	NOEC	7890	2 d	Chlamydomonas sp.	ECHA
		mg/l				OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	9,6 mg/l	2 d	Daphnia magna	ECHA
						Follows the basic me
2216-51-5	L-menthol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50	15,6	96 h	Brachydanio rerio	ECHA
		mg/l				EU Method C.1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma		
Révisé le: 08.10.2024	Numéro de matériel: DL-SL-013	Page 10 sur 13

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50	20 mg/l	72 h	Desmodesmus	ECHA
					subspicatus	EU Method C.3
5989-27-5	(R)-p-menthadi-1,8-ène; d-limonène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50	0,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Aiguë	EC50	0,42	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les crustacés	mg/l				

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE				
N° CAS	Désignation			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)			
	OECD 301B	97 %	28	
	Biodégradable.			
2216-51-5	L-menthol			
	Boues activées	79 %	28	
	Biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Désignation	Log Pow
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)	-0,35
2216-51-5	L-menthol	3,13
5989-27-5	(R)-p-menthadi-1,8-ène; d-limonène	4,23

BCF

N° CAS	Désignation	BCF	Espèce	Source
64-17-5	Éthanol (cf. alcool éthylique)	1	Cyprinus carpio	ECHA
2216-51-5	L-menthol	>= 0,5	Cyprinus carpio	ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances du mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés endocriniennes pour les organismes non cibles, aucun composant ne remplissant les critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Autres indications

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 11 sur 13

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre. Élimination conformément aux prescriptions des autorités.
Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Les emballages non contaminés et entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance elle-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/SDR/RID)

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1197
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: EXTRAITS LIQUIDES

CULAMI

- CLEAR LIQUID TASTE
- 14.3. Classes de danger pour le transport: 3
- 14.4. Groupe d'emballage: III
- Étiquette de danger: 3



- Code de classification: F1
- Dispositions spéciales: 601
- Quantité limitée (LQ): 5 L
- Quantité exceptée: E1
- Catégorie de transport: 3
- Numéro de danger: 30
- Code de restriction en tunnel: D/E

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Achtung: Brennbare Flüssigkeit. Kein Gefahrgut im Sinne dieser Transportvorschriften.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

- Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII):
- Entrée 3, entrée 40, entrée 75
- Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles: 87,279 % (785,508 g/l)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 12 sur 13

Directive 2004/42/CE relative aux COV des peintures et vernis:	88,519 % (796,673 g/l)
Indications relatives à la directive SEVESO III 2012/18/EU:	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
Réglementations nationales	
Restriction d'emploi:	Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes (§ 22 JArbSchG).
Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) I:	5.2.5: substances organiques, exprimées en carbone total pour m >= 0,50 kg/h: conc. 50 mg/m³
Proportion:	86,66 %
Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) II:	5.2.5. I: substances organiques pour m >= 0,10 kg/h: conc. 20 mg/m³
Proportion:	1,09 %
Classe de danger pour les eaux (WGK):	3 - fortement dangereux pour les eaux
Statut:	Classification des mélanges conformément à l'annexe 1, n° 5 AwSV
Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions d'hypersensibilité de type allergique.

Suisse

- Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)
- Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)
- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)
- Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)
- La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'OChim en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour les substances contenues dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche contient des modifications par rapport à la version précédente dans la ou les rubrique(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,14,15.

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

Abréviations et acronymes

- Flam. Liq: liquides inflammables
- Acute Tox: toxicité aiguë
- Asp. Tox: danger par aspiration
- Skin Irrit: irritation cutanée
- Eye Irrit: irritation oculaire
- Skin Sens: sensibilisation cutanée
- Aquatic Acute: dangereux pour le milieu aquatique, aigu
- Aquatic Chronic: dangereux pour le milieu aquatique, chronique
- CLP: Classification, labelling and Packaging
- REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals UN: United Nations
- CAS: Chemical Abstracts Service
- DNEL: Derived No Effect Level
- DMEL: Derived Minimal Effect Level
- PNEC: Predicted No Effect Concentration
- ATE: Acute toxicity estimate
- LC50: Lethal concentration, 50%

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orange Menthol Aroma

Révisé le: 08.10.2024

Numéro de matériel: DL-SL-013

Page 13 sur 13

LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne UE: Union européenne
Facteur M: facteur multiplicateur
VOC: flüchtige organische Verbindung (volatile organic compound)

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n°

1272/2008 [CLP]

Classification	Méthode de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base de données d'essai
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

CULAMI

CLEAR LIQUID TASTE

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Version suisse

Version 1.0 (CH)
Date de révision: 08.10.2024
Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (législation suisse), 16 (SDR).

Autres informations

Ces indications se fondent sur l'état actuel de nos connaissances; elles ne constituent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et ne fondent aucun rapport juridique contractuel. Le destinataire de nos produits est tenu de respecter sous sa propre responsabilité les lois et dispositions en vigueur.
(Les données relatives aux composants pertinents ont été reprises de la dernière fiche de données de sécurité en vigueur du fournisseur amont.)